



Pb lors changement mutuelle

Par **yanmae**, le **23/03/2016** à **17:14**

Bonjour

j'ai depuis le 1er janvier 2015 été obligé de souscrire à une mutuelle avec ma société.

Ayant déjà une mutuelle, j'ai demandé à être résilié de celle-ci par LRAR.

Surprise après 3 mois, ma résiliation n'a pas eu lieu et après avoir téléphoné à mon ancienne mutuelle, celle-ci me dit n'avoir jamais reçu mon recommandé et me demande de leur envoyer par mail l'accusé de réception.

Je ne trouve pas ce dernier et là mon ancienne mutuelle me dit pas d'accusé de réception, pas de remboursement des cotisations perçues.

Sont-ils dans leur droit sachant donc que de Janvier à mars j'ai payé deux mutuelles.

Merci

Par **ax04530**, le **23/03/2016** à **20:18**

Tout d'abord vérifiez que le contrat de mutuelle santé que vous résiliez pouvait l'être dès le 1^{er} janvier. Certains contrats prévoient une autre date dans l'année, et dans ce cas vous devrez tout de même payer une double cotisation.

Ensuite, il vous faut absolument l'AR pour l'opposer à votre mutuelle. Au minimum, il vous faut le n° de la lettre recommandée, et vous pouvez demander une réédition de l'AR au receveur de la Poste d'où vous avez envoyé le courrier.